



Le 14 février 2014

Collectif Les Morts de la Rue
72, rue Orfila
75020 PARIS Cedex

Dossier suivi par : Cabinet du Maire
Nos références : 1402SIF/NC/FD/n°007

Madame,

Par courrier reçu le 6 février dernier, vous m'avez interpellé concernant les conditions d'inhumation de Monsieur H [REDACTED] décédé le 22 novembre 2013 à l'hôpital du Kremlin-Bicêtre.

Lorsque la ville est confrontée au décès d'une personne indigente, les services municipaux mènent une recherche auprès de ses partenaires sociaux, associatifs et institutionnels afin d'avoir l'assurance que le défunt n'a pas de famille connue.

Bien que la ville ne bénéficie pas de moyens alloués par l'Etat et que cela ne fasse pas partie des missions de l'état civil, nous tenons à ce que ce travail de recherche soit réalisé pour garantir au mieux le respect de la mémoire des défunts. Il permet en outre dans de nombreux cas de retrouver et d'informer les membres de la famille du décès de leur proche.

Dans la situation de Monsieur H [REDACTED] une enquête poussée de plusieurs semaines a été entreprise par les services de l'état civil mais, malgré leurs efforts, elle n'a pu aboutir. L'inhumation de Monsieur Herbaut a donc eu lieu le 13 janvier dernier dans le carré réservé aux personnes indigentes du cimetière communal du Kremlin-Bicêtre.

L'inhumation a été réalisée par les services des Pompes Funèbres Générales qui a un contrat avec le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (le SIFUREP) auquel la ville adhère depuis 1905 et qui s'occupe de la prise en charge de l'inhumation des personnes indigentes dans le cadre d'une délégation de service public.

J'ai été consterné d'apprendre que les proches du défunt ont assisté au creusement de la fosse et au retrait des ossements anciens découverts. Les conditions dans lesquelles l'inhumation de M. Herbaut s'est déroulée ne sont pas dignes du respect que nous devons à la mémoire des personnes disparues et au respect du deuil des proches présents.

J'ai immédiatement interpellé le SIFUREP pour leur faire part de mon indignation et exiger que toutes les mesures nécessaires soient mises en oeuvre afin que les dysfonctionnements survenus lors de l'inhumation de Monsieur Herbaut ne se reproduisent plus.

Nous resterons naturellement attentifs à ce que ce rappel à l'ordre soit respecté et que l'inhumation des personnes défunt(e)s soit dignement préservée en toutes circonstances.

Je vous prie de croire, Madame, en m'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Député du Val-de-Marne

Jean-Luc LAURENT